



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 47790

## Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la problématique posée par la rémunération des radiologues. Il est constaté une différence allant du simple au triple entre la rémunération d'un radiologue dans le secteur privé et son confrère dans le secteur public, au détriment de ce dernier. Les professionnels en rendent responsables la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) qui semble rémunérer différemment les radiologues du secteur privé et ceux du secteur public. Cette discrimination engendre des difficultés dans les recrutements de ces spécialistes qui s'orientent davantage vers l'employeur le plus rémunérateur. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur cette profession, notamment la répartition des effectifs entre le secteur public et le secteur privé et les modalités de rémunération appliquées par la CPAM.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Giraud](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47790

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 janvier 2014](#), page 562

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)